

## Entreprises individuelles et Auto-Entrepreneurs

En adhérant à l'UPB, je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe signée et de suivre volontairement la Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soins de beauté et Bien-être » qui définit les actes réalisables par un esthéticien(ne) ou par les stylistes/prothésistes ongulaires et stylistes de cils, et des Dermo- esthéticienne,s les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène, et/ou la Norme AFNOR NF X 50-843, « SPA de Bien être, conception de fonctionnement, offre de soins de bien-être et de beauté et compétences du personnel » avec un double objectif : Contribuer à la professionnalisation de ces espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent.

Nom du Chef d'Entreprise \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Raison Sociale \_\_\_\_\_

Enseigne (si elle est différente de la raison sociale) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP / / / / / / / / Ville \_\_\_\_\_

Téléphone / / / / / / / / / / / / / / Portable / / / / / / / / / / / / / /

### Champs obligatoires à remplir

Courriel (1) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Le type d'entreprise :  Artisanal  EURL  SARL  SA  SAS  EI  Auto Entrepreneur  autre \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_ Code A.P.E : \_\_\_\_\_

Date de création de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Nombre de salariés au 31/12/2019 : \_\_\_\_\_

Dont \_\_\_\_\_ en contrats de Professionnalisation Nombre d'apprentis : \_\_\_\_\_

Avez-vous une assurance Responsabilité civile Professionnelle (RC PRO)  OUI  NON

Nom de votre compagnie d'assurances \_\_\_\_\_

Avez-vous d'autres Centres de Dermo- Esthétique .....Combien ? .....(1)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant. UPB 12 Rue Saint Michel 28 000 Chartres.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**A RETOURNER par courrier simple à l'UPB**  
**Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être**  
**Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : [upb@upb-france.fr](mailto:upb@upb-france.fr) Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

## Entreprises individuelles et Auto-Entrepreneurs

**ACTIVITÉ PRINCIPALE :**  Centre de Dermo-Esthétique

**PRESTATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT**

- Dermo-Esthétique
- Maquillage Semi- Permanent
- Pose de Vernis Semi Permanent
- Prothésie Ongulaire
- Maquillage
- Beauté du Regard
- Extension de Cils
- Volume Russe
- Diagnostic de Peau
- Soins Visage
- Soins Anti-Âge Visage
- Épilation
- Épilation par IPL
- Soins de Manucurie
- Soins de Beauté des Pieds
- Soins Corps
- Modelage / Bien-Être
- Amincissement par Techniques Manuelles
- Amincissement par équipement Palper-Rouler
- Amincissement par équipement Infrarouge
- Soins UV
- Soins Hi Tech/ Épidermabrasion/ Led /Radiofréquence/Ultrasons/Cavitation
- Amincissement Cryo-Esthétique
- Autres, Précisez : \_\_\_\_\_

**LES PRINCIPALES MARQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ :**

**Marques de Dermo Esthétique**

Précisez : .....  
.....  
.....

**Marques de Cosmétique**

- BIOLOGIQUE RECHERCHE
- CARITA
- CINQ MONDES
- CLARINS
- DECLEOR
- ELLA BACHE
- GUINOT
- JEAN D'ESTREES
- L'ONGLERIE
- MARIA GALAND
- MATIS
- MARY COHR
- PAYOT
- PEGGY SAGE
- PERRON RIGOT
- PHYTOMER
- REVLON CND
- SOTHYS
- THALGO
- YON-KA
- ALESSANDRO
- ATELIER MAQUILLAGE
- ESSIE
- L'ONGLERIE
- MAGNETIC
- MAVALA
- MISENCILS
- OPI
- PBI
- PEGGY SAGE
- PERRON RIGOT
- PRONAILS
- REVLON CND
- SUPERNAILS
- Autres, Précisez : .....

**Marques du matériel :**

- ACTIVE 512
- BEAUTY TECH
- BVA TECHNOLOGIES
- CAP ACTUEL
- CESAM
- CORPODERM
- HYDRO CONCEPT
- LPG
- PBI
- STARVAC
- VERRE & QUARTZ
- VITALTECH
- Autres, Précisez : .....

**A RETOURNER par courrier simple à l'UPB**  
**Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être**  
**Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82    E-mail : [upb@upb-france.fr](mailto:upb@upb-france.fr)    Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/>  
Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

**Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.**

## Entreprises individuelles et Auto-Entrepreneurs

### MONTANT DE VOTRE COTISATION 2020 Net de taxe

### Payable avant le 15 / 02/2020

*TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux*

**100€ Entreprise individuelle ou auto- entreprise**

**Paiement par chèque à l'ordre d'UPB**

Banque : \_\_\_\_\_ N° de chèque : \_\_\_\_\_

Fait, à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB**

**Domiciliation: SG PARIS ST HONORE (03031) 74 RUE FBG ST-HONORE 75008 PARIS**

#### **RÉFÉRENCE BANCAIRE**

**Code banque : 30003      Code guichet : 03031      N° compte : 00050102498      Clé RIB : 94**

**IBAN: FR76 3000 3030 3100 0501 0249 894**

**BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP**

*(1)Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en adressant votre **demande par courrier à : l'UPB 12 Rue Saint Michel Chartres 28 000** ou par **courriel à upb@upb-france.fr**. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature (précédée de la mention Lu et Approuvé)**

**Tampon obligatoire de votre entreprise**

**A RETOURNER par courrier simple à l'UPB**

**Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être**

**Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82      E-mail : [upb@upb-france.fr](mailto:upb@upb-france.fr)      Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/>

Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

**Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.**

Adhérent 2020 n°

En application des statuts de l'UPB adoptés par l'assemblée générale constitutive du 16 septembre 2008 et modifiés par l'assemblée extraordinaire du 28 Novembre 2014, peuvent adhérer au collège INSTITUT  
**« Tout exploitant, personne morale ou physique, d'un ou plusieurs établissements ou entreprises œuvrant dans le domaine de la beauté et du bien-être et régulièrement déclarés »**

**1-Tout adhérent UPB du Collège Dermo- Esthétique s'engage** en application de l'article 9 des statuts à :

- Participer régulièrement aux travaux en assistant aux assemblées et réunions
- Soutenir en toutes circonstances les positions prises par le syndicat
- Adresser au syndicat toute information utile à l'intérêt commun de la profession
- Payer une cotisation annuelle et le cas échéant les contributions exceptionnelles.

**2-Tout adhérent UPB du Collège Dermo- Esthétique s'engage également à :**

- Remplir les conditions posées par le Code de la santé publique pour réaliser du tatouage par effraction cutanée (article R. 1311-1 du Code de la santé publique) : soit suivre au préalable une formation spécifique en matière d'hygiène et de salubrité, respecter de règles d'hygiène et de salubrité générales et spécifiques, déclarer son activité à l'ARS, s'interdire de réaliser l'acte sur un mineur sans consentement du tuteur ou d'un titulaire de l'autorité parentale, informer le consommateur par affichage sur les risques de la pratique).
- Réaliser la prestation avec des produits de tatouage respectant les dispositions prévues par le Code de la santé publique (aux articles L. 513-10-1 à L. 513-10-10).
- Ne pas réaliser cette prestation dans un but thérapeutique auquel cas le tatouage entre alors dans le monopole médical et ne peut être réalisé que par un médecin (application de l'article L. 4161-1 du Code de la santé publique).
- Utiliser ou commercialiser des respectant le Règlement Cosmétique,
- Détenir les fiches techniques d'information sur les produits utilisés,
- Respecter la réglementation française sur l'information et la protection du consommateur.
- Avoir contracté une RC PRO couvrant l'ensemble des prestations réalisées dans l'entreprise, y compris les exclusions de l'arrêt de 1962, si nécessaire.
- Respecter les règles d'hygiène sécurité dans l'exercice professionnel
- Prendre toutes dispositions afin d'assurer la sécurité des salariés de l'entreprise

**3-Tout adhérent UPB du Collège Institut s'engage** en outre à auto-évaluer au cours de l'année 2019 son ou ses établissements dans le but de suivre volontairement :

- la **Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être-exigences générales de qualité de services »** qui définit les actes réalisables par un(e) esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins sont prodigués.

**A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE**

**A la CNEP**

**A l'attention de L'UPB**

**Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel 28 000 Chartres**

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>



# Charte de l'adhérent U P B

COLLEGE DERMO ESTHETIQUE

Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.

## Avec un double objectif :

Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent.

## Validité de la Charte

Elle se renouvelle **obligatoirement en début de chaque année calendaire avec la cotisation annuelle.**

**Tout manquement à l'une des dispositions de la Charte entraînera les sanctions prévues à l'article 8 des statuts de l'UPB.**

## Votre Signature

*Précédée de la mention lu et approuvé*

Nom.....  
.....Prénom.....  
.....

Nom de  
l'Entreprise.....  
.....

Adresse.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

E-mail : .....@.....

Tampon de l'entreprise obligatoire

## A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE

### A la CNEP

### A l'attention de L'UPB

**Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel 28 000 Chartres**

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>